

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure avec négociation

en application des articles L2124-3, R2124-3 1° et 4°, R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique

Objet du marché :

Crématorium grands animaux – bâtiment 350

Opération Animalerie A3

Site de Nouzilly - Centre INRAE Val de Loire

Date et heure limites de réception des plis de la phase candidature :

Lundi 18 mai 2026 à 16h00

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET
L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
Centre Val de Loire
Site de Tours
37380 NOUZILLY

Représenté par Mme Cécile BERRI
Présidente du Centre INRAE Val de Loire

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	OBJET DE LA PROCEDURE	3
3.	ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
3.1.	Type de consultation.....	3
3.2.	Type de marché.....	3
3.3.	Décomposition en tranches ou en lots.....	3
3.4.	Durée du marché.....	4
3.5.	Variantes.....	4
3.6.	Délai de validité des offres	4
4.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
4.1.	Réponse et groupement.....	4
4.2.	Forme juridique de groupement d'entreprises.....	4
4.3.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	4
4.4.	Transmission et réception des candidatures et des offres	4
4.5.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire	5
4.6.	Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée.....	5
5.	PROCEDURE DE PASSATION.....	6
5.1.	Calendrier prévisionnel de la consultation	7
5.2.	Etape 1 : Modalité de retrait du dossier de consultation	7
5.3.	Etape 2 : Remise des candidatures.....	8
5.4.	Etape 3 – Sélection des candidatures	10
5.5.	Etape 4 – Invitation à présenter une offre initiale	12
5.6.	Etape 5 - Remise des Offres	12
5.7.	Etape 5 – Analyse des offres initiales	12
5.7.1.	Offres inappropriées, inacceptables et irrégulières	12
5.7.2.	Critères de sélection et attribution des Offres.....	13
5.8.	Etape 6 – Négociation	15
6.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	16
7.	MODE DE REGLEMENT	16
8.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	16
8.1.	Visite.....	16
8.2.	Renseignements complémentaires.....	16
9.	RECOURS	17

1. PRÉAMBULE

Le présent marché sera conclu au terme d'une procédure restreinte négociée. Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par l'INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCEDURE

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un crématorium grands animaux – Bâtiment 350 - Opération Animalerie A3 – site de Nouzilly – Centre INRAE Val de Loire.

- CPV : 42350000-4 – Fours crématoires

3. ETENDUE DE LA CONSULTATION

3.1. Type de consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure restreinte avec négociation en application des articles R2124-3 1° et 4°, R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique.

Le présent marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait des spécificités techniques attendues liées au type et gabarit de déchets contaminés.

Ces déchets proviendront d'animaux de rentes contaminés d'un gabarit supérieur aux déchets traités couramment dans un crématorium.

3.2. Type de marché

Le présent marché est un marché ordinaire

Le marché relève du CCAG-FCS sauf dérogations

3.3. Décomposition en tranches ou en lots

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

La présente consultation est décomposée en une tranche ferme et 1 tranche optionnelle, comme suit :

Tranche	Description
Tranche ferme	Conception
Tranche optionnelle	Fabrication / Livraison / Installation / Mise en service

La tranche optionnelle sera affermie au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la notification.

3.4. Durée du marché

La durée prévisionnelle du marché est de **3 ans**.

La durée prévisionnelle de la Tranche ferme est de 4 mois

La durée prévisionnelle de la Tranche optionnelle est de 11 mois

Le marché commence à compter de sa date de notification et se termine à réception définitive après la livraison et la mise en service du matériel.

3.5. Variantes ou Prestations Supplémentaires Eventuelles

Des variantes ou des prestations supplémentaires éventuelles pourront être imposées aux candidats retenus pour la phase offre de la consultation.

Le détail des attendus sera précisé au courrier d'invitation à présenter les offres initiales.

3.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent vingt jours à compter de la date limite de remise des offres finales.

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

4.1. Réponse et groupement

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que mandataire et en tant que membre d'un groupement. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour la présente consultation.

4.2. Forme juridique de groupement d'entreprises

Le marché sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement solidaire.

4.3. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

4.4. Transmission et réception des candidatures et des offres

La date limite de dépôt des candidatures est fixée à la page de garde du présent règlement.
La date limite de dépôt des offres initiales sera fixée à la page de garde de la lettre d'invitation à présenter une offre initiale

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

4.5. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

4.6. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 5.2.1 et 5.2.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

Procédure Négociée – Crématorium - Animalerie A3
COPIE DE SAUVEGARDE
« NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE
Service Achats-Marchés.
Domaine de l'Orfrière
37380 NOUZILLY

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

5. PROCEDURE DE PASSATION

Du fait de la complexité et de la nature du projet, INRAE a choisi de lancer une procédure concurrentielle restreinte avec négociation en application des articles L2124-3 et R2124-3 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est décomposée en deux phases :

- **La phase « candidature »** : Elle a pour objet d'arrêter la liste des entreprises admises à présenter une offre.
L'acheteur procédera à l'analyse des candidatures selon les critères de jugement mentionné à l'article 5.4.2 du présent règlement de consultation.
Le nombre de candidats sélectionnés pour la phase offre sera de 3. Toutefois, si ce nombre de candidatures n'est pas atteint, le pouvoir adjudicateur pourra poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.
Le nombre maximum de candidat sélectionnés pour la phase offre sera de 3.
- **La phase « offre avec négociation »** : Elle a pour objet de retenir une offre. L'acheteur décidera d'engager les négociations avec les candidats sélectionnés en phase candidature.

Après analyse des offres selon les critères de jugement mentionnés à l'article 5.7.2 du présent règlement de consultation, une négociation se déroulera avec les soumissionnaires.

A l'issue de la phase de négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, après classement des offres selon les critères mentionnés à l'article 5.7.2 du présent règlement de consultation.

Modifications de détail durant la consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des plis, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il est rappelé que les candidats acceptent sans restriction ni réserve les documents régissant les marchés, sous peine de rendre leur offre irrecevable.

5.1. Calendrier prévisionnel de la consultation

La procédure concurrentielle avec négociation est organisée suivant des étapes successives ci-après :

1. Publication de l'avis d'appel public à candidature,
2. Remise des candidatures (mai 2026),
3. Sélection des candidats (juin 2026),
4. Invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés (juin 2026),
5. Remise des offres initiales (juillet 2026),
6. Etapes(s) de négociation (septembre 2026)
7. Remise des offres finales par les candidats (septembre 2026),
8. Sélection du candidat dont l'offre définitive est retenue (octobre 2026),
9. Signature du marché (octobre 2026).

Les dates indiquées sont prévisionnelles. Seule la date de remise des candidatures est définitive.

5.2. Etape 1 : Modalité de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il comprend :

- le présent règlement de consultation ;
- la description sommaire de l'opération ;
- le cadre de réponse de candidature,
- l'engagement de confidentialité.

5.3. Etape 2 : Remise des candidatures

Les candidats devront adresser leurs réponses au plus tard à la date mentionnée en page de garde du présent règlement de consultation via la plateforme <https://www.e-marchéspublics.com>.

Il est demandé aux candidats de compléter le Cadre de réponse joint au présent dossier d'appel à candidatures.

Le non-respect de ce formalisme entraînera le rejet de la candidature.

Les candidats devront impérativement joindre à leur dossier l'engagement de confidentialité dûment complété et signé.

Les candidats devront présenter :

- 5 références récentes et ce pour chaque membre du groupement s'il y a lieu, illustrant les matériels et installations réalisés dans le cadre d'opérations de nature et d'importance similaires et conformes au descriptif de la présente consultation.

Les références devront présenter les informations suivantes :

- Description de l'opération et adresse,
- Lieu de l'opération,
- Nom du maître d'ouvrage,
- Prestations réalisées,
- Montant de l'opération,
- Qualité de l'intervenant,
- Prestation en site occupé,
- Label ou Certification obtenu,
- Date de réalisation,
- Durée des prestations (Conception, montage, mise en place...)
- Caractéristiques spécifiques et complexité de l'opération,
- Esquisse du projet et photos de la réalisation.

Chaque référence devra être illustrée d'un commentaire du candidat permettant d'argumenter l'adéquation avec notre projet.

- Moyens humains : Détail de l'équipe en charge de l'opération,
- Moyens matériels : Organisation et matériel dédié l'opération.

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- La lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou aux discriminations.

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

- Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'exclusion mentionnés à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à INRAE d'accéder aux informations sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE, chargée de traiter une demande ou une déclaration ne peut pas accéder, aux données nécessaires en utilisant le numéro d'identification SIREN par l'intermédiaire d'un système électronique, il revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.
- Une attestation fiscale pour l'exercice n-1 à la date de la demande de INRAE (téléchargeable sur le compte fiscal en ligne du soumissionnaire) ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois [attestation URSSAF de moins de six mois téléchargeable sur le compte du soumissionnaire] ;
- Un document attestant que le candidat est à jour au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (attestation AGEFIPH) ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail, à néant le cas échéant;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour :

- **Chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;**
- **Chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.**

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

5.4. Etape 3 – Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Critères de jugement des candidatures

En application des dispositions des articles LR2142-17 du Code de la Commande Publique, le nombre maximum de candidat admis à participer à la phase offre avec négociation est de trois (3).

En application des dispositions de l'article R2142-18, lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à trois, INRAE se réserve la possibilité de continuer la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

N°	Critère	Pondération
1	Capacités professionnelles pour l'exécution de la prestation : moyens humains au regard des effectifs, dont encadrement, titre d'étude et expérience professionnelle des personnes que le candidat envisage d'affecter à l'opération	20%
2	Capacités techniques : Moyens matériels de conception, fabrication, livraison et installation	20%
3	Garanties et capacités économiques et financières	20%
4	Qualité et pertinence des références présentées de nature et d'importance équivalente à l'opération décrite en objet	40%

Chaque critère évalué est noté entre 0 et 5, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Echelle de notation		
Notation de des critères de jugement des candidatures	Niveau de satisfaction de la demande	Eléments permettant d'apprécier la qualité de l'offre
1	Insuffisant	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : insuffisant. L'information fournie pour le critère est insuffisante, trop lacunaire et / ou se limite à la fourniture de brochures commerciales sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande. L'information fournie traduit un sous-dimensionnement manifeste de la réponse par rapport au besoin ou des inconvénients prépondérants.
2	Passable	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : passable. L'information fournie pour le critère répond au minimum de la demande sans présenter d'avantage particulier suffisant ou en présentant des inconvénients significatifs.
3	Bon	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : bon. L'information fournie pour le critère répond correctement à la demande sans présenter d'avantage particulier ni d'inconvénients significatifs.
4	Très Bon	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : Très bon. L'information fournie pour le critère répond pleinement à la demande en présentant au moins un ou des avantages particuliers significatifs.
5	Excellent	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : excellent. L'information fournie pour le critère répond parfaitement à la demande, sans tomber dans le surdimensionnement. Elle est personnalisée et offre toutes les garanties concernant le respect des engagements indiqués. Elle est présentée de manière claire, précise et détaillée et offre plusieurs avantages particuliers ou un avantage prépondérant.

Formule de notation pondérée de chaque critère = (Note obtenue/5) X (pondération critère x10)

- La note totale (Nt)

La note totale sera calculée par application de la formule suivante aux notes obtenues :

Nt = Addition de la note de chacun des critères

L'INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

Seuls les 3 candidats les mieux notés seront retenus pour la phase Offre. Les candidats non retenus seront informés par voie électronique via le profil d'acheteur INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

5.5. Etape 4 – Invitation à présenter une offre initiale

A l'issue de l'analyse des candidatures, une invitation à présenter une offre initiale sera adressée aux soumissionnaires dont la candidature est retenue.

Sera joint le dossier de consultations « offres », comportant les éléments suivants :

- Le courrier d'invitation à présenter une offre initiale ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Globales (CCTG) ;
- Les Caractéristiques techniques - fiches à Remplir ;
- Le Cahier des Garanties ;
- Les schémas et plans ;

5.6. Etape 5 - Remise des Offres

Le Dossier de Consultation des entreprises sera envoyé aux candidats sélectionnés.

A la lettre d'invitation à présenter une offre, sera mentionnée la date et l'heure limite de remise des offres initiales.

L'offre initiale des candidats retenus devra comporter les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe le DPGF ;
- Un planning détaillé donnant les différents délais et durées (études, fabrication, livraison, installation, essais...) à compter de la date de notification.
- Les caractéristiques techniques, fiches à Remplir ;
- Le mémoire technique de la proposition initiale du candidat accompagné des documents graphiques de niveau APS : schéma process, plan d'implantation avec indications préliminaires des charges, plans de niveau, vues en élévation, coupes et indications des ouvertures nécessaires pour l'exploitation et la mise en place des équipements. Modélisation 3D si possible animée du système de chargement
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Une attestation d'assurance en cours de validité.

5.7. Etape 5 – Analyse des offres initiales

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

5.7.1. Offres inappropriées, inacceptables et irrégulières

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières seront éliminées sans être classées.

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Toutefois, INRAE peut décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses ou que la régularisation n'implique pas une modification substantielle de l'offre concernée.

INRAE procédera au classement des offres initiales qui ne seront pas inappropriées, inacceptables ou irrégulières et procédera à un classement selon les critères de sélection.

5.7.2. Critères de sélection et attribution des Offres

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères suivants :

Critère d'attribution pondérés		Sous-critères d'attribution pondérés	
Critère technique	50 %	Compréhension de la demande	20 %
		Exploitation et ergonomie (organisation de l'implantation de la ligne de crémation, extraction de mâchefer, qualité et dimensionnement des équipements)	60 %
		Fourniture d'un planning sommaire à optimiser et détailler	20 %
Critère environnemental	10 %	Consommation d'énergie, Bilan carbone de la fabrication	100 %
Critère Prix	40 %	Les prix sont appréciés au regard de la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF). Selon la formule de calcul décrite ci-dessous.	100 %

Le critère technique et le critère environnemental sont appréciés au regard du mémoire technique du candidat et ses annexes.

Les prix sont appréciés au regard de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF).

Après pondération, les critères et sous-critères sont notés sur 10 points ainsi que la note finale.

Méthode d'analyse des offres :

- Critère technique de l'offre :

Les sous-critères seront évalués sur 5 points, selon le barème suivant :

Echelle de notation		
Notation de la qualité de l'offre	Niveau de satisfaction de la demande	Éléments permettant d'apprécier la qualité de l'offre
1	Insuffisant	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : insuffisant. L'information fournie pour le critère est insuffisante, trop lacunaire et / ou se limite à la fourniture de brochures commerciales sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande. L'information fournie traduit un sous-dimensionnement manifeste de la réponse par rapport au besoin ou des inconvénients prépondérants.
2	Passable	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : passable. L'information fournie pour le critère répond au minimum de la demande sans présenter d'avantage particulier suffisant ou en présentant des inconvénients significatifs.
3	Bon	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : bon. L'information fournie pour le critère répond correctement à la demande sans présenter d'avantage particulier ni d'inconvénients significatifs.
4	Très Bon	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : Très bon. L'information fournie pour le critère répond pleinement à la demande en présentant au moins un ou des avantages particuliers significatifs.
5	Excellent	Niveau de satisfaction de la demande et / ou des besoins : excellent. L'information fournie pour le critère répond parfaitement à la demande, sans tomber dans le surdimensionnement. Elle est personnalisée et offre toutes les garanties concernant le respect des engagements indiqués. Elle est présentée de manière claire, précise et détaillée et offre plusieurs avantages particuliers ou un avantage prépondérant.

Formule de notation pondérée de chaque sous-critère = $(\text{Note obtenue}/5) \times (\text{pondération sous-critère} \times 10)$

Note globale critère valeur technique = somme des notes obtenues aux sous-critères

- Critère environnemental :

Le critère est évalué sur 5 points, selon le même barème que les sous-critères technique de l'offre.

Formule de notation du critère = $(\text{Note obtenue}/5) \times 10$

- Critère financier :

La formule de calcul de la note financière pondérée sera la suivante :

$$10 \times \frac{\text{(montant de l'offre la moins-disante)}}{\text{(montant de l'offre analysée)}}$$

- La note totale (Nt)

La note totale sera calculée par application de la formule suivante aux notes obtenues :

$$Nt = (\text{note critère technique} \times \text{pondération du critère}) + (\text{note critère environnemental} \times \text{pondération du critère}) + (\text{note critère financier} \times \text{pondération du critère})$$

L'INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

5.8. Etape 6 – Négociation

La négociation sera engagée avec les 3 candidats ayant présenté leur offre initiale.

Si le nombre de candidats est inférieur à 3, INRAE se réserve la possibilité de continuer la procédure avec les candidats ayant présentés leur offre initiale.

La négociation pourra prendre la forme :

- D'une audition à laquelle les soumissionnaires seront préalablement convoqués. La convocation précisant notamment les modalités d'accès à cette audition (date, heure, salle de réunion) sera adressée à chacun des soumissionnaires retenus par voie électronique via le profil d'acheteur INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) au moins sept (7) jours calendaires avant. Cette audition durera 2 heures maximum. Quatre personnes par soumissionnaire seront admises à se rendre à cette audition. Parmi ces personnes, figurera obligatoirement l'intervenant principal de la prestation.
- D'un échange de questions/réponses adressé par voie électronique via le profil d'acheteur INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés,

A l'issue de chaque étape de négociation orale, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés lors de l'audition.

Si besoin était nécessaire, la négociation se poursuivra sous forme d'une nouvelle audition ou d'un échange de questions/réponses adressé par courriel via le profil d'acheteur INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) à chacun des trois soumissionnaires auditionnés.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, dès que son choix sera fait, avisera tous les autres candidats du rejet de leur offre en précisant les motivations de ce rejet.

6. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Les marchés ne pourront être attribués aux candidats retenus que sous réserve que ces derniers produisent, dans un délai de 5 jours à compter de la demande d'INRAE, les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les autorités compétentes ou équivalentes pour les candidats non établis en France.

L'acte d'engagement sera rematérialisé et signé physiquement par les attributaires des marchés puis adressé à INRAE qui les signera, puis notifiera les marchés aux titulaires. La notification consiste en la réception par le titulaire d'une copie du marché signé par les deux parties. La notification pourra être électronique.

7. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1. Visite

Sans objet

8.2. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, dans un délai raisonnable afin de permettre aux candidats d'ajuster leur offre au besoin avant dépôt et date limite de réception des offres.

- Communication entre le pouvoir adjudicateur et les candidats

L'ensemble des communications (questions en cours de consultation, demande de complément d'information en cours d'analyse, attribution, offre(s) non retenue(s), notification, etc...) se fera exclusivement sur la plateforme PLACE : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Tout au long de la consultation, les candidats seront attentifs aux courriels officiels envoyés depuis cette plateforme (Expéditeur : « PLACE – Plate-forme des achats de l'Etat »).

9. RECOURS

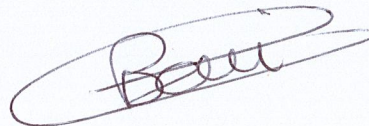
Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R.421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

Les recours sont à adresser au Tribunal Administratif d'Orléans seul compétent.
Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans

Email : greffe.ta-orleans@juradm.fr - Tel : 02.38.77.59.00

Représentant du Pouvoir Adjudicateur
La Présidente du Centre INRAE Val de Loire



Cécile BERRI